

**Dépouillement de l'instruction I 2018/38
« Qualité de service en sophrologie »**

1 – Etes-vous d'accord avec l'analyse présentée dans le document d'instruction ?

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non	Je m'abstiens	Commentaires
ABECASSIS Jacques ISQ			X	Cette analyse n'analyse pas grand-chose. Il manque le résultat d'études scientifiques montrant les effets de la sophrologie et ses frontières avec d'autres pratiques de bien-être. L'ambiguïté entretenue avec les professions de santé n'est pas rassurante. L'amélioration de visibilité des activités de Sophrologie semblent la seule véritable motivation, c'est peut-être aux multiples syndicats de sophrologues de s'occuper de cela plus qu'à AFNOR NORMALISATION, dont l'image sera une fois de plus écornée.
ALIOTTA Catherine Chambre syndicale de la sophrologie	X			
ALIOTTA Sébastien Institut de formation à la sophrologie	X			
AUGÉ Catherine Ecole de sophrologie caycédiennne de Bayonne	X			Cependant nous aimerions apporter un petit rectificatif : La sophrologie est une science qui ne travaille pas avec l'inconscient de la personne même si sa pratique peut permettre de modifier l'inconscient. Le terme méthode psycho est impropre. La sophrologie est définie dans le code APE/NAF sous le registre santé humaine et action sociale, Sous-classe 86.90F : Activités de santé humaine non classées ailleurs. Il semble judicieux de se référer à cette définition. Concernant les enjeux de la norme beaucoup de termes utilisés font référence aux savoir-faire sans définir les savoirs. Le retour aux fondements du savoir faciliterait la déclinaison des savoir-faire.
BAREL Bernard et GRAUSS Sophie Académie de sophrologie caycédiennne de Paris	X			

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non	Je m'abstiens	Commentaires
BASQUE Lydie LB Actions Formations et Conseils - Ecole de sophrologie caycédienne de Bordeaux		X		<p>Analyse incomplète dans la définition du contexte : La sophrologie est une science qui ne travaille pas avec l'inconscient de la personne même si sa pratique peut permettre de modifier l'inconscient. Le terme méthode psycho est impropre. La sophrologie est définie dans le code APE/NAF sous le registre santé humaine et action sociale, Sous-classe 86.90F : Activités de santé humaine non classées ailleurs. Il semble judicieux de se référer à cette définition. Concernant les enjeux de la norme beaucoup de termes utilisés font référence aux savoir-faire sans définir les savoirs. Le retour aux fondements du savoir faciliterait la déclinaison des savoir- faire.</p>
BEAUPIN Cécile SOMA FORMATIONS - Ecole de sophrologie caycédienne de Montpellier		X		<p>5.1 objet des travaux de normalisation, les suivis en sophrologie <i>contribuent aussi au développement économique, des mutuelles utilisent la sophrologie pour leurs adhérents, diminuant les arrêts de travail</i> <i>La sophrologie pratiquée régulièrement permet aux personnes d'être mieux conscientes de leur environnement, de mieux gérer les déchets, et de mieux utiliser l'Energie</i> <i>D'accord pour le 3iième point</i> 5-2 impact économique <i>La sophrologie Caycédienne accompagne l'innovation et la recherche dans les domaines médicaux, soignants ou pédagogiques notamment, utilisée dans les accompagnements des pathologies chroniques elle peut éviter des réhospitalisations. Elle a un impact sur l'efficacité des organisations, en travaillant sur le mieux-être au travail, elle est aussi utilisée à l'Institut Curie pour l'accompagnement des personnes atteintes de cancers, elle est souvent intégrée à l'Education thérapeutique du patient dans les Hôpitaux ou cliniques ou associations de patients (AFA)</i> Faciliter l'accès aux marchés, en ce qui concerne les marchés <i>publics, les sophrologues peuvent notamment répondre aux demandes d'accompagnement et prévention des risques psychosociaux ; par exemple</i></p>

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non	Je m'abstiens	Commentaires
BERTEOTTI Yoann SOFRONICIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Nice Sophia Antipolis	X			
BERTHÉ Isabelle Syndicat des sophrologues professionnels	X			Le SSP informe la commission qu'il a été co-organisateur avec la SFS, FEPS, entre 2008 et 2013 des Etats Généraux de la Formation en Sophrologie. Ces EFG ont réuni une quarantaine d'écoles, de tous courants confondus, qui ont défini ensemble un « tronc commun » de formation en sophrologie. Cet accord de groupe a permis d'élaborer un référentiel portant sur une durée de 300 h minimum de formation sur 24 mois pour le cycle de base et de 150 h pour le cycle supérieur. Formation suivie en présentielle. Dans l'analyse présentée, il n'y a aucune notion de durée et de période de formation, or en sophrologie la notion d'intégration est importante pour former un bon sophrologue.
BERTRAND Sylvie Ecole de sophrologie vivantielle de Provence	X			La définition de la mission du Sophrologue nous convient parfaitement en tant qu'école de formation
BROWNE Patricia CLK Formation - Ecole de sophrologie caycédienne de Lyon, Clermont-Ferrand et Marseille/Toulon	X			Je suis d'accord sur une grande partie de l'analyse présentée dans le document d'instruction, mis à part certains points relevés par le syndicat français des sophrologues caycédiens (cf leur réponse à ce questionnaire)
CHATILLON Claude Société française de Sophrologie	X			Nous apportons la précision suivante : ont eu lieu, 4 années durant, entre 2008 et 2013, les Etats Généraux de la Formation en Sophrologie qui ont amenés à l'élaboration d'un référentiel portant sur une durée, un nombre d'heures et un contenu pédagogique minimum relatif aux fondamentaux de la sophrologie et de la formation au métier de sophrologue. Ces Etats Généraux ont été co-organisés par : la S.F.S., la F.E.P.S., le S.S.P (Syndicat des Sophrologues Professionnels). La S.F.S. est par ailleurs à l'origine de l'élaboration du 1er code déontologique relatif au métier.
CLERC Marie Agence AXA Lagny	X			
COLY-DUFOUR Ludivine ALLDC ASSO LEO LAGRANGE DEF CONSOMMATEURS	X			

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non	Je m'abstiens	Commentaires
DAGUERE Claude Ecole de sophrologie caycédiennne de Haute Garonne (ESC 31)	X			<p>vosre analyse est à compléter, il faudrait rajouter les éléments suivants :</p> <p>Au 5.1 objet des travaux de normalisation, les suivis en sophrologie contribuent aussi au développement économique, des mutuelles utilisent la sophrologie pour leurs adhérents, diminuant les arrêts de travail La sophrologie pratiquée régulièrement permet aux personnes d'être mieux conscientes de leur environnement, de mieux gérer les déchets, et de mieux utiliser l'Energie</p> <p>Au 5-2 impact économique La sophrologie caycédiennne accompagne l'innovation et la recherche dans les domaines médicaux, soignants ou pédagogiques. Elle a un impact sur l'efficacité des organisations, en travaillant sur le mieux-être au travail, elle est aussi utilisée à l'Institut Curie pour l'accompagnement des personnes atteintes de cancers, elle est souvent intégrée à l'Education thérapeutique du patient dans les Hôpitaux ou cliniques ou associations de patients (AFA)</p> <p>Faciliter l'accès aux marchés, en ce qui concerne les marchés publics, les sophrologues peuvent notamment répondre aux demandes d'accompagnement et prévention des risques psychosociaux ; par exemple</p>
DAOUD Christine DOMITYS SAS	X			
DELARUE Christelle E.S.C.A.CD		X		<p>Les enjeux de la norme font références au savoir-faire sans identifier en amont les savoirs et référentiels sur lesquels s'appuie le sophrologue pour renforcer son savoir-être et ainsi exercer son savoir-faire.</p> <p>Aussi, la définition du contexte est incomplète car la sophrologie est une science qui ne travaille pas avec l'inconscient de la personne.</p> <p>La sophrologie telle que définie dans le code APE/NAF sous le registre santé humaine et action sociale, Sous-classe 86.90F : Activités de santé humaine non classées ailleurs. Il semblerait judicieux de se référer à cette définition.</p>

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non	Je m'abstiens	Commentaires
DESMARES Catherine Ministère des solidarités et de la santé		X		L'analyse présentée n'a pas fait l'objet d'études scientifiques ou cliniques démontrant les modalités d'actions de la pratique, ses effets, son efficacité ainsi que sa non-dangerosité
FAUVE Hervé TOTAL SA	X			
FERDOUEL Christophe Ecole de sophrologie caycédienne de Poitiers	X			
FIORLETTA Patrick SOPHROLOR		X		<p>Pour le contexte : l'objectif dans la pratique de la sophrologie est de « mieux être » et non pas de « bien-être » que l'on soit en bonne ou mauvaise santé.</p> <p>Définir les applications avec peut-être plus de détails : enseignement, éducation, sociale, sport etc...</p> <p>4 . : Le code de déontologie de la sophrologie définit par son créateur peut (et doit) servir de base légitime de référence. Voir auprès de Sofrocay.</p> <p>5-2 : Ajouter accompagner l'innovation et la recherche</p> <p>6 . : Consulter notre fédération FFESC qui représente 26 écoles. Consulter aussi comme sociétés savantes : le GETCOP groupement d'évaluation des thérapies complémentaires et pratiques innovantes.</p> <p>Une ou plusieurs Ecole de santé publique, la santé n'est pas qu'une préoccupation médicale, particulièrement dans le domaine de la prévention primaire.</p> <p>La plate-forme CEPS du Pr Ninot Montpellier.</p> <p>Les associations de malades : APF ; AFA ; Lorsep ; ELA etc.... particulièrement associations concernées par les maladies chroniques et auto-immunes</p>
FRANCESCHINIS Delphine FRANCESCHINIS Delphine - Ecole de sophrologie caycédienne d'Agen	X			
GERARD Vincent CREATION CONCEPT FORMATION	X			
GIRAUD Alain Syndicat des Sophrologues Indépendant	X			La définition de la mission du Sophrologue nous convient parfaitement au Syndicat des Sophrologues Indépendant.

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non	Je m'abstiens	Commentaires
JACOB Pierre Ecole de sophrologie caycédienne de Bourgogne Franche-Comté	X			
LAUTIER Geneviève Ecole de sophrologie caycédienne de Carcassonne	X			
LEJOSNE Catherine Micro entreprise C. LEJOSNE - Ecole de sophrologie caycédienne de Corse	X			
LOUSSOUARN Thierry Fédération Française De Sophrologie (FFDS)	X			
MANAVIT Michèle Ecole de sophrologie caycédienne du Nord Lille Métropole	X			
MARCHAND Claudie Cmformation	X			
MARGOT Isabelle Syndicat Français de la Sophrologie Caycédienne		X		Analyse incomplète dans la définition du contexte : La sophrologie est une science qui ne travaille pas avec l'inconscient de la personne même si sa pratique peut permettre de modifier l'inconscient. Le terme méthode psycho est impropre. La sophrologie est définie dans le code APE/NAF sous le registre santé humaine et action sociale, Sous-classe 86.90F : Activités de santé humaine non classées ailleurs. Il semble judicieux de se référer à cette définition. Concernant les enjeux de la norme beaucoup de termes utilisés font référence aux savoir-faire sans définir les savoirs. Le retour aux fondements du savoir faciliterait la déclinaison des savoir- faire.
PANSIOT VILLON Anne-Marie Ecole de sophrologie de Guadeloupe	X			La sophrologie est une aide considérable pour de nombreuses personnes et n'a pas vraiment de caractère invasif comme certaines autres thérapies. Elle respecte donc la personne dans sa totalité
PARIS Nicole Sophrologue professionnelle libérale			X	

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non	Je m'abstiens	Commentaires
PAROT Florence FEPS	X			
PIERSON Jean-Hugues Ministère de l'économie et des finances/DGE	X			
PUEYO Eliane VIFIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Toulouse	X			
REVENU Nicolas CNAFC	X			Le besoin de décrire les pratiques en cause est partagé par notre association.
ROUSSEAU Catherine Catherine Rousseau - Ecole de sophrologie caycédienne de Saint Rémy de Provence		X		L'analyse proposée parle de la sophrologie de façon très restrictive et de ses apports dans tous les domaines comme au niveau de la santé publique, de la responsabilité de son attitude dans le monde.
SEBON Nelly NS Formations & Consult (ESCA-Reims et ESOCAY Paris)		X		L'analyse du contexte est incomplète. Pour encadrer les pratiques, il faut d'abord encadrer les savoirs faire du sophrologue (sa formation et la cohésion de l'enseignement). Aujourd'hui, certaines grandes enseignes formant à la sophrologie ne prennent pas en compte l'implication des futurs sophrologues dans la compréhension des mécanismes mis en jeu dans la pratique de la sophrologie sur soi. La sophrologie demande un travail personnel de ressentis pour être au plus juste de la compréhension de ce qui se dévoile chez la personne que nous accompagnons.
WILTHIEN François CNPL et MG France	X			
ZIELENSKI Cendrine/LEJOSNE Catherine Fédération Française des Ecoles de Sophrologie Caycédienne	X			
ZIELENSKI Cendrine Ecole de Sophrologie Caycédienne de Grenoble	X			
TOTAL	32	8	2	

2 - Approuvez-vous la proposition de création d'un domaine d'activités de normalisation « Qualité de service en sophrologie » ?

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation obligatoire)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
ABECASSIS Jacques ISQ		X		Voir commentaires ci-dessus
ALIOTTA Catherine Chambre syndicale de la sophrologie	X			En l'absence de réglementation sur le domaine, c'est le seul moyen d'améliorer la qualité des services rendus au public.
ALIOTTA Sébastien Institut de formation à la sophrologie	X			En l'absence de réglementation sur le domaine, c'est le seul moyen d'améliorer la qualité des services rendus au public.
AUGÉ Catherine Ecole de sophrologie caycédienne de Bayonne	X			Cadrer les savoirs des Sophrologues
BAREL Bernard et GRAUSS Sophie Académie de sophrologie caycédienne de Paris	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
BASQUE Lydie LB Actions Formations et Conseils - Ecole de sophrologie caycédienne de Bordeaux	X			Cadrer les savoirs des Sophrologues
BEAUPIN Cécile SOMA FORMATIONS - Ecole de sophrologie caycédienne de Montpellier	X			<i>Oui car la profession de sophrologue n'étant pas réglementée, il existe sur le marché des personnes non formées qui exercent de façons diverses....</i> Une autorisation d'exercice devrait être délivrée par le ministère de la santé et de la sécurité sociale par exemple « le mode d'utilisation prévu des normes dans la réglementation précitée : normes destinées à être rendues (en tout ou partie) d'application obligatoire ; normes destinées à conférer présomption de conformité à la réglementation ; normes citées dans la réglementation à titre indicatif » le tout devrait être développé. <i>Il serait aussi utile de penser d'emblée à une normalisation européenne. La sophrologie étant pratiquée en Espagne, Italie, Belgique , Suisse, Portugal ,Allemagne, Angleterre, Irlande</i>

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation obligatoire)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
BERTEOTTI Yoann SOFRONICIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Nice Sophia Antipolis	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
BERTHÉ Isabelle Syndicat des sophrologues professionnels	X			Le contexte décrit est pertinent puisque le SSP oeuvre depuis 15 ans pour obtenir ce double cadre, tant pour les sophrologues que pour le public qui pourrait être mis en danger face aux formations Uberisées.
BERTRAND Sylvie Ecole de sophrologie vivantielle de Provence	X			Il est grand temps de mettre un peu d'ordre dans la profession pour éviter les dérives qui donnent une mauvaise et fausse image du métier de Sophrologue. L'idée de mettre tous les acteurs autour d'une table est une excellente idée pour faire avancer et bien définir le métier de Sophrologue. Cela permettra à chacun de trouver sa place sur l'échiquier des différentes professions qui sont dans l'accompagnement des personnes en difficulté.
BROWNE Patricia CLK Formation - Ecole de sophrologie caycédienne de Lyon, Clermont-Ferrand et Marseille/Toulon	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
CHATILLON Claude Société française de Sophrologie	X			Le contexte évoqué est pertinent et nous souscrivons aux objectifs de la norme et au double enjeu visé, tant dans l'intérêt du public que dans celui des sophrologues en exercice ou à venir et des centres de formation.
CLERC Marie Agence AXA Lagny	X			Une norme conduit à une double protection : celle du sophrologue et celle de son client consommateur du service

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation obligatoire)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
COLY-DUFOUR Ludivine ALLDC ASSO LEO LAGRANGE DEF CONSOMMATEURS	X			Le métier de sophrologue n'est pas réglementé, les conditions pour proposer ses services en tant que sophrologue sont pratiquement inexistantes. La création de ce domaine d'application permettra de définir les termes et un niveau de qualité minimum pour les prestations de sophrologie. Les consommateurs pourront mieux se repérer et choisir sur ce marché de la santé en plein essor.
DAGUERE Claude Ecole de sophrologie caycédiennne de Haute Garonne (ESC 31)	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
DAOUD Christine DOMITYS SAS	X			
DELARUE Christelle E.S.C.A.CD	X			Cela permettrait de cadrer les savoirs des Sophrologues, créer un référentiel commun et ainsi harmoniser les pratiques.
DESMARES Catherine Ministère des solidarités et de la santé		X		Le MSS n'approuve pas la proposition de création d'un domaine de normalisation dans ce champ. L'analyse présentée n'a pas fait l'objet d'études scientifiques ou cliniques démontrant les modalités d'actions de la pratique, ses effets, son efficacité ainsi que sa non-dangerosité.
FAUVE Hervé TOTAL SA	X			Dans la mesure où les professionnels du métier sont demandeurs cela semble logique et légitime. Et cela ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes de cette activité.
FERDOUEL Christophe Ecole de sophrologie caycédiennne de Poitiers	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation obligatoire)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
FIORLETTA Patrick SOPHROLOR	X			Valoriser le titre.
FRANCESCHINIS Delphine FRANCESCHINIS Delphine - Ecole de sophrologie caycédienne d'Agen	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
GERARD Vincent CREATION CONCEPT FORMATION	X			Il s'agit d'un secteur en expansion
GIRAUD Alain Syndicat des Sophrologues Indépendant	X			Il est grand temps de mettre un peu d'ordre dans la profession pour éviter les dérives qui donnent une mauvaise et fausse image du métier de Sophrologue. L'idée de mettre tous les acteurs autour d'une table est une excellente idée pour faire avancer et bien définir le métier de Sophrologue. Cela permettra à chacun de trouver sa place sur l'échiquier des différentes professions qui sont dans l'accompagnement des personnes en difficulté.
JACOB Pierre Ecole de sophrologie caycédienne de Bourgogne Franche-Comté	X			Ce métier n'est pas protégé ! Il importe donc de labéliser la qualité de service
LAUTIER Geneviève Ecole de sophrologie caycédienne de Carcassonne	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
LEJOSNE Catherine Micro entreprise C. LEJOSNE - Ecole de sophrologie caycédienne de Corse	X			
LOUSSOUARN Thierry Fédération Française De Sophrologie (FFDS)	X			Cela permettra aux futurs clients de savoir exactement quel est le champ d'action du sophrologue

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation obligatoire)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
MANAVIT Michèle Ecole de sophrologie caycédienne du Nord Lille Métropole	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
MARCHAND Claudie Cmformation	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
MARGOT Isabelle Syndicat Français de la Sophrologie Caycédienne	X			Cadrer les savoirs des Sophrologues
PANSIOT VILLON Anne-Marie Ecole de sophrologie de Guadeloupe	X			tout à fait, les formations dans ce domaine étant très inégales en France, une normalisation permettra d'assurer une qualité de formation et de ce fait, une pratique plus efficace et sérieuse
PARIS Nicole Sophrologue professionnelle libérale	X			Le métier de sophrologue nécessite d'être harmoniser tant au niveau des savoirs, savoir-faire et savoir être, permettant une meilleure information auprès des prescripteurs, du public concerné. Il en résultera une meilleure reconnaissance et une valorisation de cette profession ainsi qu'une plus grande sécurité tant au niveau du professionnel, des institutions, que du consommateur.
PAROT Florence FEPS	X			

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation obligatoire)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
PIERSON Jean-Hugues Ministère de l'économie et des finances/DGE	X			<p>Une norme de qualité serait utile pour cette activité émergente et non réglementée lorsque son exercice n'est pas assuré par un professionnel de santé.</p> <p>Il est constaté qu'une demande récurrente du public existe pour des prestations de sophrologie et que de nombreux organismes proposent une offre de formation. Certaines formations sont inscrites au registre national des certifications professionnelles.</p> <p>Une normalisation de cette activité permettrait aux professionnels de disposer d'un cadre d'exercice et aux consommateurs de bénéficier d'un renforcement de la garantie sur la qualité et l'efficacité du service et contribuerait ainsi à réduire l'asymétrie d'information.</p>
PUEYO Eliane VIFIA - Ecole de sophrologie caycédiennne de Toulouse	X			<p>Il est nécessaire que</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - La réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
REVENU Nicolas CNAFC	X			<p>Si la sophrologie est présentée comme une technique visant à améliorer le bien-être des personnes, le domaine d'application de la norme semble être réduit aux services de l'accompagnement médical. Cela devrait être précisé.</p>

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation obligatoire)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
ROUSSEAU Catherine Catherine Rousseau - Ecole de sophrologie caycédienne de Saint Rémy de Provence	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur Pour information, j'ai suivi même si cela remonte à très longtemps une formation à la Faculté, résultat je n'étais pas compétente dans l'exercice de la profession de sophrologue. Je suis allée à la source de la sophrologie et je me suis alors formée à la sophrologie caycédienne chez Sofrocay, ce qui m'a permis et me permet encore d'exercer le métier de sophrologue caycédien en toute sécurité dans le respect de la méthode et des personnes en demande.
SEBON Nelly NS Formations & Consult (ESCA-Reims et ESOCAY Paris)	X			Il est avant tout indispensable de cadrer et de contrôler la formation des sophrologues, à savoir les savoirs et savoir-faire du sophrologue, ses connaissances méthodologiques, éthiques, la mise en pratique
WILTHIEN François CNPL et MG France	X			
ZIELENSKI Cendrine/LEJOSNE Catherine Fédération Française des Ecoles de Sophrologie Caycédienne	X			Il est nécessaire que -la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
ZIELENSKI Cendrine Ecole de Sophrologie Caycédienne de Grenoble	X			Il me semble nécessaire que la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode. Le consommateur doit être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue La réglementation de la pratique sera ainsi une sécurité pour le consommateur.
TOTAL	40	2		

3 - Si le nouveau domaine d'activités de normalisation proposé est ouvert, êtes-vous en faveur de la création d'une commission de normalisation telle que proposée dans le document d'instruction (cf. I 2018/038, 9.1) ?

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation souhaitée)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
ABECASSIS Jacques ISQ		X		Mêmes commentaires que ci-dessus
ALIOTTA Catherine Chambre syndicale de la sophrologie	X			Cette commission permettra de construire un référentiel avec toutes les parties prenantes.
ALIOTTA Sébastien Institut de formation à la sophrologie	X			Cette commission permettra de construire un référentiel avec toutes les parties prenantes.
AUGÉ Catherine Ecole de sophrologie caycédienne de Bayonne	X			
BAREL Bernard et GRAUSS Sophie Académie de sophrologie caycédienne de Paris	X			
BASQUE Lydie LB Actions Formations et Conseils - Ecole de sophrologie caycédienne de Bordeaux	X			
BEAUPIN Cécile SOMA FORMATIONS - Ecole de sophrologie caycédienne de Montpellier	X			Il est indispensable d'avoir une commission de normalisation qui rassemble toutes les différentes pratiques de sophrologie
RFRTFOTTI Ynann SOFRONICIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Nice Sophia Antipolis	X			

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation souhaitée)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
BERTHÉ Isabelle Syndicat des sophrologues professionnels	X			Le Syndicat des Sophrologues Professionnels est en faveur de la création d'une commission de normalisation pour les raisons suivantes : - Créé en 2003, il a pour objet l'étude et la défense des intérêts professionnels tant collectifs qu'individuels de ses adhérents et plus généralement des sophrologues. - Il est force de proposition sur tous les sujets et thèmes relatifs à son objet et notamment en matière de formation professionnelle. - Il veille à une pratique professionnelle qualitative, éthique et responsable de ses membres selon son code de déontologie et sa charte éthique. Il représente ses adhérents auprès des pouvoirs publics et de toute organisation concernée. - Il est membre de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales), de l'U2P (Union des Entreprises de Proximités) et administrateur au FIFPL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales).
BERTRAND Sylvie Ecole de sophrologie vivantielle de Provence	X			parfaitement en accord avec l'existence d'une telle commission, indispensable
BROWNE Patricia CLK Formation - Ecole de sophrologie caycédienne de Lyon, Clermont- Ferrand et Marseille/Toulon	X			Il me semble nécessaire qu'une commission de normalisation puisse être créée afin de travailler avec les différents acteurs de la sophrologie pour avoir une base commune, représentative de l'ensemble de la profession
CHATILLON Claude Société française de Sophrologie	X			La S.F.S. est à l'origine d'un regroupement d'écoles qui respectent les préconisations des Etats Généraux de la Formation. Elle œuvre depuis sa création à la transmission des pratiques et méthodes de la sophrologie ainsi qu'à sa promotion et diffusion auprès du public. A ce titre, elle se constitue partie prenante afin de participer aux travaux de la commission.
CLERC Marie Agence AXA Lagny	X			Le libellé est clair et ne soulève aucune ambiguïté
COLY-DUFOUR Ludivine ALLDC ASSO LEO LAGRANGE DEF CONSOMMATEURS	X			Oui pour les mêmes raisons qu'évoqué en question 2
DAGUERE Claude Ecole de sophrologie caycédienne de Haute Garonne (ESC 31)	X			Il est indispensable d'avoir une commission de normalisation pour améliorer la qualité de l'offre en sophrologie

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation souhaitée)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
DAOUD Christine DOMITYS SAS	X			mon intérêt se porte vers la clientèle senior des praticiens
DELARUE Christelle E.S.C.A.CD	X			Cela valoriserait le titre de sophrologue
DESMARES Catherine Ministère des solidarités et de la santé		X		Le MSS n'approuve pas la proposition de création d'une commission de normalisation dans ce champ. L'analyse présentée n'a pas fait l'objet d'études scientifiques ou cliniques démontrant les modalités d'actions de la pratique, ses effets, son efficacité ainsi que sa non-dangerosité.
FAUVE Hervé TOTAL SA	X			Cela me semble le meilleur moyen de traiter cette demande.
FERDOUEL Christophe Ecole de sophrologie caycédiennne de Poitiers	X			
FIORLETTA Patrick SOPHROLOR	X			Il est nécessaire que - la sophrologie puisse être normalisée afin d'éviter de proposer des pratiques non cohérentes avec la méthode - le consommateur puisse être informé de ce que doit lui proposer un sophrologue. - la réglementation de la pratique soit une sécurité pour le consommateur
FRANCESCHINIS Delphine FRANCESCHINIS Delphine - Ecole de sophrologie caycédiennne d'Agen	X			
GERARD Vincent CREATION CONCEPT FORMATION GIRAUD Alain Syndicat des Sophrologues Indépendant	X		X	Nous sommes tout à fait d'accord au SSI pour qu'une telle commission soit créée. Cette action s'inscrit parfaitement dans notre mission syndicaliste !
JACOB Pierre Ecole de sophrologie caycédiennne de Bourgogne Franche-Comté	X			
LAUTIER Geneviève Ecole de sophrologie caycédiennne de Carcassonne	X			

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation souhaitée)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
LEJOSNE Catherine Micro entreprise C. LEJOSNE - Ecole de sophrologie caycédienne de Corse	X			
LOUSSOUARN Thierry Fédération Française De Sophrologie (FFDS)	X			
MANAVIT Michèle Ecole de sophrologie caycédienne du Nord Lille Métropole	X			
MARCHAND Claudie Cmformation	X			
MARGOT Isabelle Syndicat Français de la Sophrologie Caycédienne	X			La valorisation du titre est une demande de l'ensemble des sophrologues Caycédiens affiliés au SFSCAY
PANSIOT VILLON Anne-Marie Ecole de sophrologie de Guadeloupe	X			Idem au point 2
PARIS Nicole Sophrologue professionnelle libérale	X			Formée depuis 88 à la sophrologie, l'ayant d'abord utilisé dans ma pratique professionnelle (infirmière) puis installée en 2001 comme sophrologue libérale et depuis 2011 enregistrée comme organisme de formation en sophrologie, j'ai pu constater l'évolution de la sophrologie et de ce métier. Il me paraît important aujourd'hui de donner à ce métier une reconnaissance qui ne peut se faire que par une harmonisation des pratiques, des savoirs, une réglementation et un référentiel clair pour tous.
PAROT Florence FEPS	X			
PIERSON Jean-Hugues Ministère de l'économie et des finances/DGE			X	Nous ne sommes pas en capacité de dire s'il y a nécessité de créer une nouvelle commission ou si une commission existante pourrait mener à bien les travaux nécessaires.
PUEYO Eliane VIFIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Toulouse	X			

Nom et prénom Sté représentée	Oui (motivation souhaitée)	Non (motivation obligatoire)	Je m'abstiens (motivation souhaitée)	Commentaires
REVENU Nicolas CNAFC	X			Il conviendrait de viser explicitement la question de la manipulation psychologique suspectée dans les démarches de certaines structures. Il ne faudrait pas avaliser ou promouvoir des pratiques intrusives ou irrespectueuses, sous couvert de normalisation.
ROUSSEAU Catherine Catherine Rousseau - Ecole de sophrologie caycédienne de Saint Rémy de Provence	X			Oui car aujourd'hui des personnes qui ont suivi un seul séminaire de formation en sophrologie se présente utilisant la sophrologie comme outil.
SEBON Nelly NS Formations & Consult (ESCA-Reims et ESOCAY Paris)	X			Syndicat des Sophrologues caycédiens, SSCay, et la Fédération Française des écoles de sophrologie caycédienne, FFESC dont mes 2 écoles sont membres, travaillent dans ce sens depuis toujours.
WILTHIEN François CNPL et MG France	X			
ZIELENSKI Cendrine/LEJOSNE Catherine Fédération Française des Ecoles de Sophrologie Caycédienne	X			
ZIELENSKI Cendrine Ecole de Sophrologie Caycédienne de Grenoble	X			
TOTAL	38	2	2	

4 - Soutenez-vous la proposition d'attribution des travaux à l'organisme et au comité stratégique indiqués dans le document d'instruction ? (cf. I 2018/038, 9.2 et 9.3) ?

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non (commentaires obligatoires)	Je m'abstiens	Commentaires
ABECASSIS Jacques ISQ		X		Trop grosse ambiguïté avec les professions paramédicales et sociales. Risque de tromperie du public
ALIOTTA Catherine Chambre syndicale de la sophrologie	X			
ALIOTTA Sébastien Institut de formation à la sophrologie	X			
AUGÉ Catherine Ecole de sophrologie caycédienne de Bayonne			X	Concernant l'identification des parties intéressées rajouter la fédération française des écoles de sophrologie Caycédienne et les 26 écoles dans les organismes de formation Inscrire SOFROCAY dans les sociétés savantes ET Chercheurs enseignants
BAREL Bernard et GRAUSS Sophie Académie de sophrologie caycédienne de Paris	X			
BASQUE Lydie LB Actions Formations et Conseils - Ecole de sophrologie caycédienne de Bordeaux	X			
BEAUPIN Cécile SOMA FORMATIONS - Ecole de sophrologie caycédienne de Montpellier	X			en y adjoignant des représentants européens ? notamment pour la sophrologie Caycedienne le comité stratégique pédagogie et celui en charge des sports devraient être associés : la sophrologie Caycedienne et très impliquée dans la formation des élèves, et dans la cohésion des équipes ou le développement des performances sportives
BERTEOTTI Yoann SOFRONICIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Nice Sophia Antipolis	X			
BERTHÉ Isabelle Syndicat des sophrologues professionnels	X			
BERTRAND Sylvie Ecole de sophrologie vivantielle de Provence	X			En souhaitant que tous les acteurs qui prendront part à ces travaux soient des personnes de bonne volonté pour favoriser l'intérêt général du métier.

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non (commentaires obligatoires)	Je m'abstiens	Commentaires
BROWNE Patricia CLK Formation - Ecole de sophrologie caycédienne de Lyon, Clermont-Ferrand et Marseille/Toulon	X			
CHATILLON Claude Société française de Sophrologie	X			
CLERC Marie Agence AXA Lagny			X	
COLY-DUFOUR Ludivine ALLDC ASSO LEO LAGRANGE DEF CONSOMMATEURS	X			
DAGUERE Claude Ecole de sophrologie caycédienne de Haute Garonne (ESC 31)	X			
DAOUD Christine DOMITYS SAS	X			
DELARUE Christelle E.S.C.A.CD			X	Mon organisme de formation est adhérent à la fédération française des écoles de sophrologie Caycédienne (qui regroupe 26 autres organismes de formation réparties en France), il pourrait être souhaitable de les consulter et de les intégrer à la réflexion.
DESMARES Catherine Ministère des solidarités et de la santé		X		Le MSS n'est pas favorable au développement de normes techniques dans ce champ.
FAUVE Hervé TOTAL SA	X			
FERDOUEL Christophe Ecole de sophrologie caycédienne de Poitiers	X			
FIORLETTA Patrick SOPHROLOR	X			sous réserve que le document ne reste pas en l'état
FRANCESCHINIS Delphine FRANCESCHINIS Delphine - Ecole de sophrologie caycédienne d'Agen	X			
GERARD Vincent CREATION CONCEPT FORMATION	X			

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non (commentaires obligatoires)	Je m'abstiens	Commentaires
GIRAUD Alain Syndicat des Sophrologues Indépendant	X			En souhaitant que tous les acteurs qui prendront part à ces travaux soient des personnes de bonne volonté pour favoriser l'intérêt général du métier.
JACOB Pierre Ecole de sophrologie caycédienne de Bourgogne Franche-Comté	X			
LAUTIER Geneviève Ecole de sophrologie caycédienne de Carcassonne	X			
LEJOSNE Catherine Micro entreprise C. LEJOSNE - Ecole de sophrologie caycédienne de Corse	X			Plus : prévention écologie
LOUSSOUARN Thierry Fédération Française De Sophrologie (FFDS)	X			
MANAVIT Michèle Ecole de sophrologie caycédienne du Nord Lille Métropole	X			
MARCHAND Claudie Cmformation	X			
MARGOT Isabelle Syndicat Français de la Sophrologie Caycédienne			X	Concernant l'identification des parties intéressées rajouter la fédération française des écoles de sophrologie Caycédienne et les 26 écoles dans les organismes de formation. Inscrire SOFROCAY dans les sociétés savantes ET Chercheurs enseignants
PANSIOT VILLON Anne-Marie Ecole de sophrologie de Guadeloupe	X			Idem point 2
PARIS Nicole Sophrologue professionnelle libérale	X			avec possibilité à tous les organismes de formation de pouvoir participer
PAROT Florence FEPS	X			
PIERSON Jean-Hugues Ministère de l'économie et des finances/DGE	X			Il paraît logique que la question relève du COS en charge des problématiques liées à la santé.
PUEYO Eliane VIFIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Toulouse	X			

Nom et prénom Sté représentée	Oui	Non (commentaires obligatoires)	Je m'abstiens	Commentaires
REVENU Nicolas CNAFC			X	
ROUSSEAU Catherine Catherine Rousseau - Ecole de sophrologie caycédienne de Saint Rémy de Provence	X			Il est important de savoir que la personne digne de parler au mieux de la sophrologie, de la sophrologie caycédienne est la présidente de Sofrocay Natalia Caycedo formée uniquement et directement par le créateur, le Pr. Caycedo. Depuis ma nomination en tant que directeur d'école, la formation continue est assurée.
SEBON Nelly NS Formations & Consult (ESCA-Reims et ESOCAY Paris)				OUI Je la soutiens si Le Syndicat des Sophrologues caycédiens, SSCay, et la Fédération Française des écoles de sophrologie caycédienne, FFESC ainsi que toutes les écoles y figurant y soient inscrites, à l'instar des organismes figurant sur le référentiel et qui sont parties prenantes écoles et syndicats. Sofrocay, académie Internationale de Sophrologie Caycédienne soit référencée comme sociétés savantes et chercheurs enseignants. NON si ces clauses ne sont pas respectées
WILTHIEN François CNPL et MG France	X			
ZIELENSKI Cendrine/LEJOSNE Catherine Fédération Française des Ecoles de Sophrologie Caycédienne	X			
ZIELENSKI Cendrine Ecole de Sophrologie Caycédienne de Grenoble	X			
TOTAL	34	2	5	

5 - Si la commission de normalisation est créée, souhaitez-vous :

Nom et prénom Sté représentée	Participer aux travaux	Être informé	Ne suis pas intéressé
ABECASSIS Jacques ISQ		X	
ALIOTTA Catherine Chambre syndicale de la sophrologie	X		
ALIOTTA Sébastien Institut de formation à la sophrologie	X		
AUGÉ Catherine Ecole de sophrologie caycédienne de Bayonne	X		
BAREL Bernard et GRAUSS Sophie Académie de sophrologie caycédienne de Paris	X	X	
BASQUE Lydie LB Actions Formations et Conseils - Ecole de sophrologie caycédienne de Bordeaux	X		
BEAUPIN Cécile SOMA FORMATIONS - Ecole de sophrologie caycédienne de Montpellier	X		
BERTEOTTI Yoann SOFRONICIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Nice Sophia Antipolis	X		
BERTHÉ Isabelle Syndicat des sophrologues professionnels	X		
BERTRAND Sylvie Ecole de sophrologie vivantielle de Provence		X	
BROWNE Patricia CLK Formation - Ecole de sophrologie caycédienne de Lyon, Clermont-Ferrand et Marseille/Toulon		X	
CHATILLON Claude Société française de Sophrologie	X		
CLERC Marie Agence AXA Lagny	X	X	
COLY-DUFOUR Ludivine ALLDC ASSO LEO LAGRANGE DEF CONSOMMATEURS		X	
DAGUERE Claude Ecole de sophrologie caycédienne de Haute Garonne (ESC 31)	X		

Nom et prénom Sté représentée	Participer aux travaux	Être informé	Ne suis pas intéressé
DAOUD Christine DOMITYS SAS			X
DELARUE Christelle E.S.C.A.CD		X	
DESMARES Catherine Ministère des solidarités et de la santé		X	
FAUVE Hervé TOTAL SA			X
FERDOUEL Christophe Ecole de sophrologie caycédienne de Poitiers		X	
FIORLETTA Patrick SOPHROLOR	X		
FRANCESCHINIS Delphine FRANCESCHINIS Delphine - Ecole de sophrologie caycédienne d'Agen	X		
GERARD Vincent CREATION CONCEPT FORMATION		X	
GIRAUD Alain Syndicat des Sophrologues Indépendant	X		
JACOB Pierre Ecole de sophrologie caycédienne de Bourgogne Franche-Comté	X		
LAUTIER Geneviève Ecole de sophrologie caycédienne de Carcassonne	X	X	
LEJOSNE Catherine Micro entreprise C. LEJOSNE - Ecole de sophrologie caycédienne de Corse	X		
LOUSSOUARN Thierry Fédération Française De Sophrologie (FFDS)	X		
MANAVIT Michèle Ecole de sophrologie caycédienne du Nord Lille Métropole		X	
MARCHAND Claudie Cmformation		X	
MARGOT Isabelle Syndicat Français de la Sophrologie Caycédienne	X		
PANSIOT VILLON Anne-Marie Ecole de sophrologie de Guadeloupe	X		
PARIS Nicole Sophrologue professionnelle libérale	X		

Nom et prénom Sté représentée	Participer aux travaux	Être informé	Ne suis pas intéressé
PAROT Florence FEPS	X		
PIERSON Jean-Hugues Ministère de l'économie et des finances/DGE		X	
PUEYO Eliane VIFIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Toulouse	X	X	
REVENU Nicolas CNAFC	X		
ROUSSEAU Catherine Catherine Rousseau - Ecole de sophrologie caycédienne de Saint Rémy de Provence		X	
SEBON Nelly NS Formations & Consult (ESCA-Reims et ESOCAY Paris)	X		
WILTHIEN François CNPL et MG France		X	
ZIELENSKI Cendrine/LEJOSNE Catherine Fédération Française des Ecoles de Sophrologie Caycédienne	X		
ZIELENSKI Cendrine Ecole de Sophrologie Caycédienne de Grenoble		X	
TOTAL	26	17	2

6 - Quel est le domaine d'activité de votre organisme, ainsi que votre mission/rôle dans le cadre de cette thématique ?

Nom et prénom Sté représentée	
ABECASSIS Jacques ISQ	
ALIOTTA Catherine Chambre syndicale de la sophrologie	Nous sommes le premier organisme professionnel représentatif des sophrologues de France et nous sommes à l'origine de cette demande.
ALIOTTA Sébastien Institut de formation à la sophrologie	Nous sommes le premier organisme de formation des sophrologues de France et nous sommes à l'origine de cette demande avec la Chambre Syndicale de la Sophrologie.
AUGÉ Catherine Ecole de sophrologie caycédienne de Bayonne	L'Ecole de Sophrologie Caycédienne de Bayonne, nos missions : Former des Sophrologues. Protéger la pratique de la sophrologie Caycédienne, ses valeurs, son code de déontologie, son originalité et sa pertinence dans l'aide qu'elle apporte à chacun. Faire connaître la sophrologie et les sophrologues Caycédiens au plus grand nombre. Diffuser les résultats des recherches et avancées en sophrologie Caycédienne.
BAREL Bernard et GRAUSS Sophie Académie de sophrologie caycédienne de Paris	L'Académie de Sophrologie Caycédienne de Paris est un organisme qui forme à la sophrologie. Bernard Barel en est le directeur pédagogique et à ce titre, il est le garant de son contenu pédagogique. Sophie Grauss en est la Directrice administrative et communication en charge de la qualité et du suivi des élèves.
BASQUE Lydie LB Actions Formations et Conseils - Ecole de sophrologie caycédienne de Bordeaux	domaine d'activité : Formation des Sophrologues Formation continue des Sophrologues Tutorat des Sophrologues Intervention en tant que formatrice dans différentes organisations publiques et privées Rôle : Directrice et formatrice Ecole de Sophrologie Caycédienne de Bordeaux
BEAUPIN Cécile SOMA FORMATIONS - Ecole de sophrologie caycédienne de Montpellier	Directrice de l'Ecole de Sophrologie Caycédienne de Montpellier Formatrice de futurs sophrologues Intervenante en milieu hospitalier, en EHPAD ou auprès d'association de malades

Nom et prénom Sté représentée	
BERTEOTTI Yoann SOFRONICIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Nice Sophia Antipolis	<ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement, la formation professionnelle, la formation professionnelle continue, la recherche en partenariat avec des institutions publiques et privées, activités sous toutes ses formes et sur tous supports de la Sophrologie, et ce à destination de tout public, collectif et particulier. - Spécialisation en Sophrologie dans les champs médical et paramédical, éducatif, sportif, préventif, social, artistique. - Organisation et participation à des conférences/manifestations en lien avec la Sophrologie (congrès mondiaux, symposiums, colloques.). - Projets en partenariat avec l'OMCNC (observatoire des médecines complémentaires non conventionnelles) à Nice. - Recherche et formation en Sophropédagogie en partenariat avec le lycée régional « Les Palmiers » suivi par l'académie de Nice à travers le PASIE (pôle académique de soutien à l'innovation et à l'expérimentation.) et la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).
BERTHÉ Isabelle Syndicat des sophrologues professionnels	<p>Le Syndicat des Sophrologues Professionnels est un syndicat patronal (Code : 9411Z) créé en 2003.</p> <p>il a pour objet l'étude et la défense des intérêts professionnels tant collectifs qu'individuels de ses adhérents et plus généralement des sophrologues</p>
BERTRAND Sylvie Ecole de sophrologie vivantielle de Provence	<p>Ecole de formation au métier de sophrologue :</p> <p>Je suis directrice de cet organisme de formation, sophrologue depuis plus de 25 ans, j'en assure en dehors de la direction et l'organisation générale, le programme pédagogique, le suivi des stagiaires et celui de l'équipe pédagogique, j'interviens également comme formatrice, sur la théorie et la pratique, ainsi que certains modules de perfectionnement.</p>
BROWNE Patricia CLK Formation - Ecole de sophrologie caycédienne de Lyon, Clermont-Ferrand et Marseille/Toulon	<p>La formation de sophrologues en tant que formatrice (plus de 20 ans d'expérience) et directrice de 3 écoles. Management de l'équipe de formateurs.</p> <p>Des interventions en entreprises, conférences sur le sommeil, le stress... pour des mutuelles santé, séminaires gestion du stress à l'Université (pour les personnels),... Sophrologue depuis 1993.</p>
CHATILLON Claude Société française de Sophrologie	<p>La S.F.S. est une société savante, créée en 1966. Elle s'investit dans la recherche en sophrologie, l'organisation de congrès, la recherche dans le domaine de la formation, des publications, la création d'un annuaire de sophrologues.</p> <p>Elle dispose d'une commission formation et métier qui actualise et mutualise les avancées dans les domaines de la formation et de la promotion du métier de sophrologue</p>

Nom et prénom Sté représentée	
CLERC Marie Agence AXA Lagny	Assurances Mise en place en partenariat avec une organisation représentative des sophrologues d'un contrat d'assurance responsabilité professionnelle
COLY-DUFOUR Ludivine ALLDC ASSO LEO LAGRANGE DEF CONSOMMATEURS	Association nationale de défense des consommateurs. Mission d'information, de protection, de représentation et de défense des consommateurs.
DAGUERRE Claude Ecole de sophrologie caycédienne de Haute Garonne (ESC 31)	Directeur et formateur de l'école de sophrologie caycédienne de Haute-Garonne (ESC 31) Intervenant en Institut de formation en soins Infirmiers (IFSI)
DAOUD Christine DOMITYS SAS	directrice qualité résidence service pour seniors
DELARUE Christelle E.S.C.A.CD	Mon organisme de formation fait : - De la formation continue pour adulte au métier de sophrologue - Propose du perfectionnement ou des formations à thème pour des sophrologues déjà installés - Interventions en entreprise sur différents thèmes - Participation à des salons pour promouvoir la formation de sophrologue
DESMARES Catherine Ministère des solidarités et de la santé	Ministère en charge de la santé
FAUVE Hervé TOTAL SA	Ventes et distribution de produits pétrolier - Manager Innovation et connaissance client.
FERDOUEL Christophe Ecole de sophrologie caycédienne de Poitiers	Ecole de formation en sophrologie caycédienne pour essentiellement les professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmiers, etc...) et professionnels de la pédagogie (professeurs, éducateurs, etc...) Objectif : Former au métier de sophrologue caycédien.

Nom et prénom Sté représentée	
FIORLETTA Patrick SOPHROLOR	Masseur kinésithérapeute Directeur de Sophrolor Formateur et sophrologue « Prix Pr Alfonso Caycédó pour le meilleur travail de recherche en 2014 » Mise en place d'évaluation avec l'ESP Nancy Chargé d'enseignement à l'IFMK de Nancy Auteur et co-auteur de plusieurs articles scientifiques ayant pour objet la sophrologie caycédienne. Organisateur du congrès « 25 ans de sophrologie caycédienne en Lorraine » le 22 sept. de cette année. Veiller à ce que les normes (Norma, l'équerre en latin) ne rendent pas les résultats de la pratique de la sophrologie, opérateur dépendante.
FRANCESCHINIS Delphine FRANCESCHINIS Delphine - Ecole de sophrologie caycédienne d'Agen	- Formation de sophrologue - Formation du personnel médical sur des protocoles en lien avec la gestion de la douleur - Sophrologue en cabinet : <ul style="list-style-type: none"> • Séances individuelles et en groupe. Tout public • Accompagnement de sportifs de haut niveau • Intervention hebdomadaire en maison de retraite • Intervention hebdomadaire en CAT (Centre d'Aide par le travail, public : adultes handicapés) • Intervention ponctuelle en entreprise (Banque Populaire Occitane, Sécurité Sociale, Mutualité française, Matmut, laboratoires UPSA,...) • Intervention ponctuelle au collège pour la préparation aux épreuves d'examens de fin de 3ème, au primaire sur les temps d'activité périscolaire. Membre actif de la fédération française des écoles de sophrologie caycédienne, membre du CA et trésorière
GERARD Vincent CREATION CONCEPT FORMATION	RH et Management

Nom et prénom Sté représentée	
GIRAUD Alain Syndicat des Sophrologues Indépendant	Le Syndicat des Sophrologues Indépendant a pour objet, notamment <ul style="list-style-type: none"> • De représenter les Sophrologues diplômés ou certifiés dans toutes les instances officielles ou privées. • De défendre les intérêts corporatifs, économiques, sociaux ou moraux des Sophrologues praticiens. • D’informer et documenter ses adhérents sur toutes les questions techniques, scientifiques, économiques et législatives qui les concernent, grâce à des publications, l’organisation de congrès, de conférences, de séances de recyclage. • De favoriser et promouvoir la formation continue des Sophrologues diplômés • D’apporter l’aide matérielle et juridique nécessaire à l’exercice de la profession de Sophrologue praticien. • De fournir aux Sophrologues professionnels toute l’assistance nécessaire à la défense de leurs intérêts dans l’exercice de leur profession et de leur fonction et notamment en cas d’expertise et d’aide juridictionnelle Et plus généralement mener toutes actions se rattachant directement ou indirectement à l’intérêt de l’exercice de la profession de Sophrologue Praticien.
JACOB Pierre Ecole de sophrologie caycédienne de Bourgogne Franche-Comté	Directeur de l’école de sophrologie Caycédienne de Bourgogne Franche Comté. Un de nos responsables de la Fédération française des écoles de sophrologie caycédienne
LAUTIER Geneviève Ecole de sophrologie caycédienne de Carcassonne	Formation de sophrologues
LEJOSNE Catherine Micro entreprise C. LEJOSNE - Ecole de sophrologie caycédienne de Corse	Ecole de sophrologie caycédienne de Corse Médical-social
LOUSSOUARN Thierry Fédération Française De Sophrologie (FFDS)	Fédérer les sophrologues, leur apporter des informations méthodologiques, éditer un annuaire en ligne, organiser des rencontres sophrologiques, publier une revue
MANAVIT Michèle Ecole de sophrologie caycédienne du Nord Lille Métropole	Formation au métier de sophrologue- Préparation au certificat professionnel en sophrologie caycédienne-Enseignement des 4 premiers degrés de la Méthode du Professeur Caycedo- Promouvoir la sophrologie caycédienne
MARCHAND Claudie Cmformation	Centre de formation en sophrologie caycédienne

Nom et prénom Sté représentée	
MARGOT Isabelle Syndicat Français de la Sophrologie Caycédienne	L'organisme est le : Syndicat Français de la Sophrologie Caycédienne. Nos missions : <ul style="list-style-type: none"> • Protéger la pratique de la sophrologie Caycédienne, ses valeurs, son code de déontologie, son originalité et sa pertinence dans l'aide qu'elle apporte à chacun, • Aider et défendre les sophrologues Caycédiens dans leur installation et leur pratique professionnelle, • Représenter les sophrologues Caycédiens et faire connaître la pertinence de la sophrologie Caycédienne auprès des institutions et des pouvoirs publics, • Faire connaître la sophrologie et les sophrologues Caycédiens au plus grand nombre, • Diffuser les résultats des recherches et avancées en sophrologie Caycédienne.
PANSIOT VILLON Anne-Marie Ecole de sophrologie de Guadeloupe	formation des sophrologues et de spécialités rattachées à la sophrologie caycédienne (sport, scolaire, risque psychosociaux, gestion stress, kinésithérapie, accompagnement âge)
PARIS Nicole Sophrologue professionnelle libérale	<p>Ecole de formation en sophrologie: Enseigner la méthode. Former des professionnels (depuis 2011). Améliorer la pratique professionnelle. Créer un lieu d'échanges, de rencontres entre professionnels</p> <p>Sophrologue Caycédienne libérale (depuis 2001): individuel /Institution Faire connaître et développer la méthode de sophrologie; Proposer des entrainements pratiques tant en individuel que dans des institutions.</p> <p>Syndicat français de la sophrologie caycédienne : membre actif: aider et défendre les sophrologues caycédiens dans leur installation et leur pratique professionnelle, les représenter auprès des institutions et pouvoirs publics.</p> <p>Fédération des écoles de sophrologie caycédienne : membre actif: participer à la mise en place d'un réseau entre écoles à des documents commun.</p>
PAROT Florence FEPS	La FEPS est un regroupement d'écoles de sophrologie Je suis la présidente de la FEPS à l'heure actuelle
PIERSON Jean-Hugues Ministère de l'économie et des finances/DGE	
PUEYO Eliane VIFIA - Ecole de sophrologie caycédienne de Toulouse -	Formation de sophrologues
REVENU Nicolas CNAFC	Représentation des usagers du système de santé. Information et protection des consommateurs
ROUSSEAU Catherine Catherine Rousseau - Ecole de sophrologie caycédienne de Saint Rémy de Provence	Professionnel de santé Directrice de l'école de sophrologie caycédienne de st rémy de provence Formatrice de futurs sophrologues

Nom et prénom Sté représentée	
SEBON Nelly NS Formations & Consult (ESCA-Reims et ESOCAY Paris)	Notre organisme de formation NS Formations et Consult qui regroupe 2 enseignes commerciales (la troisième est en cours de dépôt, ESOCAY-Compiègne), ESCCA-Reims, Ecole de sophrologie caycédienne de Champagne-Ardenne et ESOCAY-Paris, Ecole de sophrologie caycédienne de Paris, enseigne et diffuse la sophrologie caycédienne, sophrologie originale, éthique créée par son fondateur le Professeur Caycedo dans le respect déontologique et la pertinence dans l'aide qu'elle apporte dans les domaines médical, paramédical, social et du sport. Nos écoles sont garantes d'un enseignement encadrant (supervision individualisée et personnalisée tout au long du cursus de formation au métier de sophrologue et de supervision des pratiques en post formation
WILTHIEN François CNPL et MG France	CNPL et MG France
ZIELENSKI Cendrine/LEJOSNE Catherine Fédération Française des Ecoles de Sophrologie Caycédienne	Formation de sophrologues
ZIELENSKI Cendrine Ecole de Sophrologie Caycédienne de Grenoble	Formation de sophrologues

Autres réponses reçues

Nom et prénom Sté représentée	Commentaires
HUBERT Jean-Pierre	<p>Madame,</p> <p>Suite à notre dernière conversation téléphonique et à votre aimable sollicitation, je vous confirme mes déclarations. Je ne vois pas l'utilité, c'est le moins qu'on puisse dire, de votre démarche et du sens de votre demande. Veuillez pardonner mes propos quelque peu véhéments.</p> <p>D'abord qu'elle est votre habilitation à entrer dans ce genre de déclaration qui représente des propos tellement énormes que j'en suis sidéré tant par leur naïveté que par le culot de votre position.</p> <p>La sophrologie a été fondée il y a bientôt 60 ans. J'en ai été le fondateur conjointement avec le Professeur CAYCEDO. Il est évident que des normes rigoureuses ont été exigées. Il est certain qu'une évolution a été le fruit de nos recherches, de nos travaux et de nos thérapies. Néanmoins les normes de base fondent indiscutablement des principes qui n'ont pas à être raisonnablement reconsidérés.</p> <p>Malheureusement, au fil du temps, la sophrologie a subi une banalisation désastreuse. Si quelques éléments compétents existent encore, il faut considérer en sophrologie : la médecine, la psychiatrie, les psychothérapies, la psychologie, la psychanalyse, les professions médicales et paramédicales, voire le Conseil de l'Ordre des médecins pour juger de ce qui est compatible et incompatible et des responsabilités que peuvent prendre des personnalités dont les avis ne sont pas forcément les meilleurs.</p>

Nom et prénom Sté représentée	Commentaires
	<p>Je juge avec indulgence votre démarche puérile. Je souris aussi en vous disant qu'il y a des risques effectivement de sophrologie différente ou personne ne serait d'accord. La conception de la sophrologie entre Madame ALIOTTA et moi-même est le mariage de la carpe et du lapin. Sourions mais déplorons en même temps. Je suis toujours ouvert au dialogue. Je vous invite même à suivre mes cours et mes conférences, à visiter mes sites et à lire mon ouvrage : "Le Traité de sophrologie Origines et Développement, où vous pourrez trouver tous les détails désirés.</p> <p>Je vous assure de mes respectueux sentiments et vous prie de croire qu'évidemment, je ne suis pas intéressé par ce genre de pantomime</p>
HELIAS Aude AUDIO 2000	J'ai bien reçu votre relance. Toutefois, je m'interroge sur le pourquoi je suis dans cette diffusion. Nos enseignes sont dans le secteur de l'optique et de l'audioprothèse. Aussi, je ne nous considère pas légitime pour porter un avis sur une normalisation de la pratique de la sophrologie. Cordialement
JEANNOT Bernard GROUPE VYV	Nous ne nous associerons pas à cette consultation. Restant à votre disposition. Cordialement
MARGUARITTE Jean-Pierre EURO PROMOSTEO	N'ayant aucune compétence en sophrologie, je ne serais pas en mesure de vous donner un avis constructif. Bien à vous
PENOT Patricia Directrice du centre de formation Evolution Formation Conseil	<p>Merci pour votre email. Je l'ai transféré à la Société Française de Sophrologie, l'APS n'existant plus depuis quelques années déjà, qui coordonne maintenant les différents centres de formation de son réseau.</p> <p>Mais en tant qu'ancienne Coordinatrice de ce groupe de Directeurs d'Ecoles en Sophrologie, je m'interroge sur le réel intérêt de normaliser les formations en sophrologie.</p> <p>Ce qui est intéressant aujourd'hui, ce sont les possibilités qui existent pour le public d'avoir affaire avec des profils de sophrologues différents.... pédagogique, analytique, thérapeutique ou existentiel.... L'approche plurielle de la sophrologie est, à mon sens, un atout.</p> <p>En quoi est-ce nécessaire de "réduire" ces possibilités, en sachant que les centres de formation d'aujourd'hui sont tous dans une démarche qualité ?</p> <p>Voilà mes quelques réflexions sur le sujet.</p>